

Exceptions et exemptions

- Citoyens des États-Unis
- Résidents habituels des États-Unis qui sont apatrides
- Des proches parents *
- Des mineurs non accompagnés
- Visa valide ou des documents de voyage pour le Canada
- Exemptés du visa au Canada, mais qui ont besoin d'un visa aux États-Unis (ex. Mexique)
- "Intérêt public" (peine de mort)

* L'exception de proche parent s'applique à...

- Époux, épouse / Fils, fille / Parent / Frère, soeur / Grand-père, grand-mère / Petit-fils, petite-fille / Tante, oncle / Nièce, Neveu

L'exception s'applique si le membre de la famille...

- est citoyen canadien
- a la résidence permanente au Canada
- est une personne protégée par la législation canadienne sur l'immigration
- a présenté une demande d'asile au Canada qui a été acceptée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR)
- a bénéficié d'un sursis à l'exécution de sa mesure d'éloignement pour des raisons humanitaires
- détient un permis de travail canadien valide
- est titulaire d'un permis d'études canadien en cours de validité, ou
- est âgé de plus de 18 ans et a déposé une demande d'asile qui a été transmise à la CISR pour décision. (Cette demande ne doit pas avoir été retirée par le membre de la famille, déclarée abandonnée ou rejetée par la CISR ou jugée irrecevable).

Si un membre de votre famille est un demandeur d'asile, vous DEVEZ VÉRIFIER LE DOCUMENT DE DEMANDEUR D'AIDE AU RÉFUGIÉ (IDENTIFICATION DU RÉFUGIÉ – PAPIER BRUN) qu'ils ont en leur possession, car ils sont très similaires (voir exemples dans cette brochure).



**FCJ
REFUGEE
CENTRE**

Walking with Uprooted People



208 Oakwood Ave.
Toronto, ON M6E 2V4



416-469-9754



info@fcjrefugeecentre.org



fcjrefugeecentre.org



FCJ Refugee Centre
Walking With Uprooted People

Entente sur les Tiers Pays Sûrs

Documents du demandeur d'asile

Avec le soutien de



